

MICHAEL SOMMER
PRESIDENT
PRÉSIDENT
PRÄSIDENT
PRESIDENTE

SHARAN BURROW
GENERAL SECRETARY
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
GENERALSEKRETÄRIN
SECRETARIA GENERAL

M. Alassane Dramane Ouattara
Président
République de Côte d'Ivoire
Présidence
Yamoussoukro

CÔTE D'IVOIRE

DGS/AM-AF-HTUR/fw

Bruxelles, 4 mai 2011

Excellence, Monsieur le Président,

En date du 27 avril 2011, la Confédération syndicale internationale (CSI) vous a transmis un courrier dans lequel nous exprimons notre plus vive inquiétude face à la disparition de Basile Mahan Gahé, Secrétaire général du syndicat Dignité, affilié à la CSI .

Presque une semaine sans signaux clairs sur sa situation, la CSI réitère sa plus profonde préoccupation face à l'absence de réponse officielle, laquelle est aggravée par le fait que plusieurs médias révèlent des informations contradictoires sur les lieux où Basile Mahan Gahé serait détenu.

Pour cette raison, nous requérons que des informations officielles précises nous soient transmises dans les plus brefs délais. Au cas où Basile Mahan Gahé aurait été arrêté , nous insistons pour que des charges précises soient indiquées. En l'absence de celles-ci, nous exigeons que le Secrétaire général de Dignité soit libéré sur le champ. Nous sommes d'autant plus inquiets que même au cas où des charges seraient évoquées, il semble manifeste que l'arrestation n'aurait pas été effectuée dans les termes prévus par la loi et qu'il n'existe aucune garantie que les conditions de détention respectent le droit ni que Basile Mahan Gahé aurait eu accès à un avocat de son choix.

De même, nous insistons pour que des garanties soient données à l'exercice de la liberté syndicale. La CSI exprime également ses craintes quant à l'intégrité des autres membres de l'exécutif de Dignité.

En comptant sur votre prompt réaction dans ce dossier très sérieux, je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer nos salutations les meilleures.

Secrétaire générale